



# 12<sup>ème</sup> SALON des ARTS de PRESLES en BRIE

Organisé par l'Ecole de Dessin de Presles en Brie

Nous avons le plaisir de vous informer que le  
12<sup>ème</sup> SALON des ARTS de PRESLES en BRIE  
se tiendra à la Salle Polyvalente , Rue du Bicentenaire de Presles en Brie les :  
**1 - 2 - 3 décembre 2017**

Nous serions honorés de votre participation à cette exposition et vous adressons les documents nécessaires à votre inscription,

- Le règlement du salon
- Un bulletin d'inscription (à nous retourner avant le :30 octobre 2017)

Contact : Monsieur Philippe DUPONT Tel : 06 07 48 06 92  
Madame Colette BOULLERY Tel : 01 64 25 50 01 ou 06 89 47 41 34  
Madame Geneviève GAUTHERON Tel : 01 64 25 51 87 ou 06 12 78 19 50  
d.gautheron@sfr.fr - tim.boullery@orange.fr

## REGLEMENT du

# 12<sup>ème</sup> SALON PEINTURE et SCULPTURE de l'E.D.P de Presles en Brie

Salle Polyvalente – Rue du Bicentenaire – 77220 Presles en Brie

Art.1 L'exposition sera ouverte au public :

le vendredi 1 décembre 2017 de 14 à 19h  
le samedi 2 décembre 2017 de 10 à 19h  
le dimanche 3 décembre 2017 de 10 à 18h

Art.2 Chaque participant s'engage à remplir le bulletin d'inscription et la décharge de responsabilité, et à s'acquitter d'un droit d'accrochage de 15 €.

A retourner avant le 30 octobre 2017

Art.3. Afin de satisfaire le maximum d'artistes, nous limiterons le nombre de tableaux à :

- 4 tableaux pour les formats ne dépassant pas 40x50 cm avec cadre ⇔
- 2 tableaux pour les formats ne dépassant pas 50x70 cm avec cadre ⇔
- 2 tableaux pour les formats supérieurs

Au dos du tableau devront être inscrits, le nom ou pseudonyme de l'artiste et le titre de l'œuvre.

Chaque tableau ou sous-verre devra être muni d'un cordon tendu simplifiant ainsi l'accrochage

Les Copies de tableaux ou de photos éditées sont admises, à la condition de le signaler en précisant les noms de l'œuvre et de son auteur.

SCULPTURES : il est impératif d'apporter vos socles.

Art.4. Le dépôt et l'accrochage des œuvres se feront le vendredi 1 décembre 2017 de 8h à 11h30  
Possibilité d'accrocher le jeudi à partir de 17h30 (merci de prévenir au 06 12 78 19 50)

Art.5. Le Vermissage aura lieu le vendredi 1 décembre à partir de 18h, remise des prix à 19h00  
Les artistes devront être présents pour le vermissage et la remise des prix.

Prix de la Municipalité décernés par un jury – Prix du public remis le dimanche à 16h

Art.6. Le décrochage aura lieu le dimanche 3 décembre 2017 de 18h à 19h (possibilité le lundi matin)

Chaque exposant se chargera du décrochage de ses œuvres, qui devront rester jusqu'à 18 h.  
Dans le cas où un exposant ne pourrait pas décrocher ses œuvres lui-même, il sera demandé à son représentant une autorisation écrite et signée de l'exposant.

Art.7. Un Catalogue récapitulatif le nom des exposants, le titre des œuvres numérotées et éventuellement leur prix sera édité par nos soins.  
Nous vous enverrons des affiches et des invitations pour distribuer à votre entourage.

Art.8. Assurance : L'association ne prend pas en charge l'assurance des œuvres exposées

Art.9. Les artistes ont la possibilité de vendre leurs œuvres durant l'exposition. L'E.D.P étant une association loi 1901 à but non lucratif, ne se charge d'aucune transaction commerciale, mais pourra servir d'intermédiaire entre l'artiste et l'acheteur. Les artistes sont tenus de déclarer le montant de la vente de leurs œuvres à la Maison des artistes (art.1382-1 –R382-6/7/12 du code de la S.S) (courrier de la DRAC et du Ministère de la Culture) l'E.D.P décline toute responsabilité en cas de non respect à la législation. *Aucune participation financière ne sera demandée aux artistes en cas de vente.*

# SALON DES ARTS 2017 PRESLES EN BRIE

DU 1 - 2 - 3 DECEMBRE 2017

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Partie à conserver par l'exposant et à présenter lors du dépôt et du retrait des œuvres

Titre de l'Œuvre	N°*	Technique**	Dimensions avec Cadre (l x H)	Prix Cadre compris

\* Ne pas remplir cette colonne

\*\* Technique utilisée : Huile, aquarelle, pastel, bronze, Pierre, bois ....

✕-----

**BULLETIN à RETOURNER AVANT LE 30 OCTOBRE 2017**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Pseudonyme : \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Titre de l'Œuvre	N°*	Technique**	Dimensions avec Cadre (l x H)	Prix Cadre compris

J'accepte les différents articles du règlement du 12<sup>ème</sup> Salon des Arts de Presles en Brie  
Signature